

RAPPORT SFCR

Rapport à destination du Public

Version du : 03/03/2022

Matricule ACPR : 4050570
Code LEI : 969500OKZ6LV2BZNS113

Sommaire :

4	SYNTHESE DU RAPPORT	3
5	ACTIVITE ET RESULTATS.....	3
2.1	ACTIVITE DE LA SAMBO.....	3
2.2	RESULTATS DE SOUSCRIPTION	4
2.3	RESULTATS DES INVESTISSEMENTS.....	6
2.4	AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESULTATS.....	7
2.5	AUTRES INFORMATIONS.....	7
3	SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	8
3.2	EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	12
3.3	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT L'ORSA).....	12
3.4	SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	16
3.5	SOUS-TRAITANCE	19
3.6	ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	20
3.7	AUTRES INFORMATIONS.....	20
4	RISQUES IMPORTANTS DE LA MUTUELLE	20
5.1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	21
5.2	RISQUE DE MARCHE	21
5.3	RISQUE DE CREDIT	21
5.4	RISQUE DE DEFAUT DE CONTREPARTIE.....	21
5.5	RISQUE DE LIQUIDITE.....	22
5.6	RISQUE OPERATIONNEL.....	22
5.7	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	22
5.8	AUTRES INFORMATIONS.....	22
6	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	22
6.1	ACTIFS	23
6.2	PROVISIONS TECHNIQUES.....	24
6.3	AUTRES PASSIFS.....	25
6.4	AUTRES INFORMATIONS.....	26
7	GESTION DU CAPITAL	26
7.1	FONDS PROPRES.....	26
7.2	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	28
7.3	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	29
7.4	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	29
7.5	AUTRES INFORMATIONS.....	29
8	ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES	30

4 Synthèse du rapport

L'année 2021 a été marquée par la dégradation du rapport Sinistres/Primes de l'activité Santé du fait de la sous-tarification du reste à charge zéro (100% santé) ainsi que la taxe COVID de 1,30% sur les primes HT Santé (coût 243 k€).

Concernant les éventuelles incidences sur les encaissements de cotisations et des défaillances d'entreprises, tout comme en 2020, les encaissements en 2021 n'ont pas montré de signes de faiblesses.

D'autre part, nous pouvons constater que l'organisation mise en place lors de cette seconde année de crise sanitaire a montré la capacité de résilience de la Mutuelle.

L'activité Pêche/Plaisance progresse fortement avec un chiffre d'affaires qui augmente de +9,11 % contre +0,86 % en 2020 grâce à l'extension de notre réseau de distribution auprès de courtiers.

Le rapport Sinistres/Primes (S/P) brut est 93,22% en 2021 contre 76,20% en 2020.

Cette dégradation est due à l'ouverture d'un dossier sinistre Responsabilité Civile Plaisance de 2019 pour un montant de 1 200 k€. Le compte technique net de réassurance n'est pour autant pas impacté car cette garantie est réassurée à 100%.

L'activité Santé progresse donc de +11,42% en 2021 contre +7,68% en 2020 et enregistre un rapport Sinistres/Primes (S/P) de 83,15% en 2021 contre 78,07% en 2020.

Il est à noter que la gouvernance de la Mutuelle n'a pas subi de modifications en 2021 et qu'elle est toujours assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

5 Activité et résultats

2.1 Activité de la SAMBO

2.1.1 Présentation de la SAMBO

Créée en 1930 à l'initiative de marins pêcheurs, la SAMBO est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est constituée de l'ensemble des sociétaires qui répondent aux conditions fixées dans ses statuts. Le nombre de salariés en équivalent temps plein est de 27 et le chiffre d'affaires 2021 est de 27 524 k€, contre 24 883 k€ en 2020, soit une augmentation de +10,61%.

Le numéro de matricule ACPR est le 4050570. Son siège social est situé à Quimper (29).

Leader de l'assurance de la pêche artisanale avec près de 1400 navires assurés et des capitaux assurés dépassant les 349 millions d'euros, la SAMBO a choisi dès l'origine de s'impliquer auprès des marins pêcheurs pour accroître la protection des hommes et des navires. La SAMBO assure également plus de 3900 navires de plaisance pour des capitaux assurés dépassant les 127 millions d'euros, et également plus de 17000 adhérents en complémentaire santé.

Les produits commercialisés sont les suivants :

- Corps de navires professionnels ;

- Plaisance ;
- Contrats individuels santé ;
- Contrats santé TNS (Travailleur Non Salarié) ;
- Contrats collectifs santé ;
- Assurance Equipage (Article L.5542-21 du code des transports).

2.1.2 Evolutions et tendances majeures

Le Chiffre d'affaires 2021 a continué de progresser fortement sur l'ensemble des activités. Globalement, le Chiffre d'affaires augmente de +10,61 % en 2021.

2.2 Résultats de souscription

2.2.1 Revenus et dépenses de souscription

L'année 2021 a été marquée par une augmentation globale du chiffre d'affaires dépassant les +10%. L'activité Santé a enregistré un rapport Sinistres/primes dégradé par le 100% santé (reste à charge zéro) et par la contribution exceptionnelle santé de 1,30% sur le Chiffre d'affaires HT. L'activité Corps de navires dégage un résultat technique quasi-identique aux années passées.

2.2.2 Analyse de la performance de souscription globale

❖ Primes acquises

Les primes acquises détaillées ci-dessous ont augmentées de +10,61 % en 2021 :

Primes (en K€)		
	2021	2020
Pêche	7 955	7 262
Plaisance	1 533	1 434
Santé	18 035	16 187
Total	27 523	24 883

Les primes Pêche ont été augmentées en 2021 de 2,50% suite à la décision du Conseil d'Administration et du fait des bons résultats de cette activité depuis 5 ans.

Les primes Plaisance ont augmenté de +6,90%.

Les primes Santé continuent d'augmenter fortement, soit +10,61% et les primes Equipages sont en forte augmentation de +30,04%. A noter qu'en 2020 les navires assurés étaient à l'arrêt pendant une période contrairement à 2021.

❖ Charges de sinistres

La sinistralité Pêche tous exercices confondus en 2021 a un niveau quasi-équivalent à 2020.

La sinistralité Plaisance 2021 s'est fortement dégradée en 2021 suite à l'ouverture d'un sinistre Responsabilité Civile (exercice de survenance 2019). Pour autant et du fait de la réassurance à 100% sur cette

garantie, le ratio Sinistre/Primes net est de 62,23% en 2021. Ceci permet de sortir un résultat technique de +159 k€ en 2021 contre +247 k€ en 2020.

Les charges de sinistres brutes sont ventilées comme suit et ont augmentées globalement de +12,60 % :

Sinistres (en K€)		
	2021	2020
Pêche	6 679	5 737
Plaisance	2 166	889
Santé	14 997	12 637
Total	23 842	19 263

Ratio S/P		
	2021	2020
Pêche	83,96 %	79,00 %
Plaisance	141,29 %	61,99 %
Santé	83,15 %	78,07 %
Total	86,62 %	77,41 %

Sinistralité Corps de navires professionnels et Plaisance :

Les sinistres réglés + provisionnés sont en augmentation de +33,46% en brut et -4,27% en net.

Les provisions pour sinistres s'élèvent à 8 768 k€ en brut contre 5 227 k€ en 2020.

Le rapport S/P brut (Sinistres/Primes) est de 93,22% contre 76,20% en 2020.

En net, le rapport S/P est de 66,59% contre 75,96% en 2020.

Sinistralité Santé et Equipage :

Les sinistres réglés sont en augmentation de +22,26% alors que les primes augmentent de +11,42%.

Les provisions sur sinistres sont en diminution de 255k€ en brut.

Le rapport S/P brut est de 83,15% en 2021 contre 78,07% en 2020.

En net, le rapport S/P est de 83,65% contre 78,45% en 2020.

2.2.3 Performance de souscription par ligne d'activité

Pour l'année 2021, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport.

Activité Corps de navires professionnels :

Le portefeuille de contrats se compose de 1 394 unités pour une valeur assurée globale de 349 M€, soit une valeur moyenne assurée par navire de 250k€.

Les primes brutes 2021 sont en forte augmentation soit +9,54% contre +1,69% en 2020. Il convient de rappeler que la Mutuelle avait décidé d'augmenter les primes de +2,50% au 01/01/2021.

Activité Plaisance :

Le portefeuille de contrats Plaisance se compose de 3 906 unités pour une valeur assurée globale de 127M€, soit une valeur moyenne de 32,5k€ € contre 32,2k€ en 2020. Le portefeuille progresse de 26 unités supplémentaires.

Les primes brutes 2021 sont en augmentation de +6,90% contre -3,17% en 2020.

A noter que les primes Plaisance ont été augmentées de +5% au 01/01/2021.

Activité Santé :

Au 31/12/2021, la Mutuelle compte 17 294 adhérents contre 16 166 en 2020.

Les primes sur contrats en gestion directe augmentent de +9,67% en 2021 contre +8,57% en 2020.

Les primes en gestion déléguée augmentent de +18,36% en 2021 contre +7,33% en 2020.

Activité Equipage :

Les primes Equipage augmentent de +30,04% en 2021 contre -7,08% en 2020. En 2021, les navires n'ont pas subis d'arrêt d'activité liés à la crise sanitaire de COVID-19.

2.3 Résultats des investissements

2.3.1 Revenus et dépenses de placements

La répartition des produits de placements est la suivante sur l'exercice 2021 :

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS									
	Comptes	Valeur inscrite au bilan			Valeur de réalisation	Plus-values latentes	Produits de placements	Taux de rendement	Répartition brute du portefeuille
		Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette					
SCI + Immeubles	21	1 077 290,05	-364 528,57	712 761,48	2 307 600,00	1 594 838,52	9 474,07	0,00%	3,15%
Participation	234 + 26 + 2302 + 2305	3 374 634,62	-2 632 163,29	742 471,33	722 088,92	-20 382,41	61 827,00	1,83%	9,86%
Compte à terme	233	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	20 131,01	1,01%	5,84%
Obligations	231	26 778 411,18	-441 359,74	26 337 051,44	27 260 629,43	923 577,99	525 271,93	1,96%	78,25%
Actions	230	765 280,34	0,00	765 280,34	1 073 922,54	308 642,20	30 655,39	4,01%	2,24%
SICAV Obligataires	231	225 785,92	0,00	225 785,92	248 028,96	22 243,04	0,00	0,00%	0,66%
SICAV Actions	230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Sous-total 1		34 221 402,11	-3 438 051,60	30 783 350,51	33 612 269,85	2 828 919,34	647 359,40	1,89%	100,00%

Les plus-values latentes s'élèvent à 2 828 k€ en 2021 contre 2 944 k€ en 2020.

On peut constater un taux de rendement moyen du portefeuille total de +1,89 % en 2021 contre +1,85% sur l'année 2020 (hors plus-values latentes).

Placements :

Les produits de placements sont de 977 k€ en 2021 contre 612 k€ en 2020.

Les charges de placements s'élèvent à 776 k€ en 2021 contre 590 k€ en 2020.

A noter la provision pour dépréciation à caractère durable de certains titres de placement en 2021.

❖ Frais financiers

Les frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers sont passés de 84 k€ en 2020 à 55 k€ en 2021. Ceci s'explique notamment par des mouvements moins nombreux sur le portefeuille de placements en 2021.

❖ Plus ou moins-values réalisées

Des titres ont été vendus courant 2021, ce qui a permis de dégager +39k€ de plus-values contre +5k€ en 2020.

Il est à noter la forte plus-value latente sur le siège de la Mutuelle (1 398 k€ en 2021 contre 1 397 k€ en 2020) sur un total de plus-values latentes de 2 829 k€ en 2021 contre 2 946 k€ en 2020.

2.3.2 Investissement dans une titrisation

La Mutuelle ne réalise aucune opération en titrisation.

2.4 Autres informations sur les résultats

Commissions reçues des réassureurs Corps de navires professionnels :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 1 425k€ en 2021 contre 1 292 k€ en 2020.

Commissions reçues des réassureurs Plaisance :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 181 k€ en 2021 contre 174 k€ en 2020.

Commissions reçues des réassureurs Santé et excédent :

Le montant des commissions reçues des réassureurs est de 180 k€ en 2021 contre 163 k€ en 2020 et le montant de l'excédent est de 178 k€ en 2021 contre 263 k€ en 2020.

Frais généraux et résultat technique :

Les frais généraux de la SAMBO augmentent de +7,67% en 2021 contre +1,38 % en 2020.

Le résultat technique ressort à 1 969 k€ en 2021, contre 2 293 k€ en 2020 et se répartit comme suit :

- Activité Corps de navires : 1 176 k€ contre 888 k€ en 2020
- Activité Santé et Equipage : 793 k€ contre 1 405 k€ en 2020

Résultat exceptionnel :

Les charges exceptionnelles passent de 888 k€ en 2020 à 345 k€ en 2021.

Les produits exceptionnels passent de 1 141 k€ en 2020 à 876 k€ en 2021.

Impôts et résultat comptable :

Le montant de l'impôt société s'élève à 656 k€ et le résultat comptable à 1 405 k€ en 2021 contre 1 408 k€ en 2020.

2.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

3 Système de gouvernance

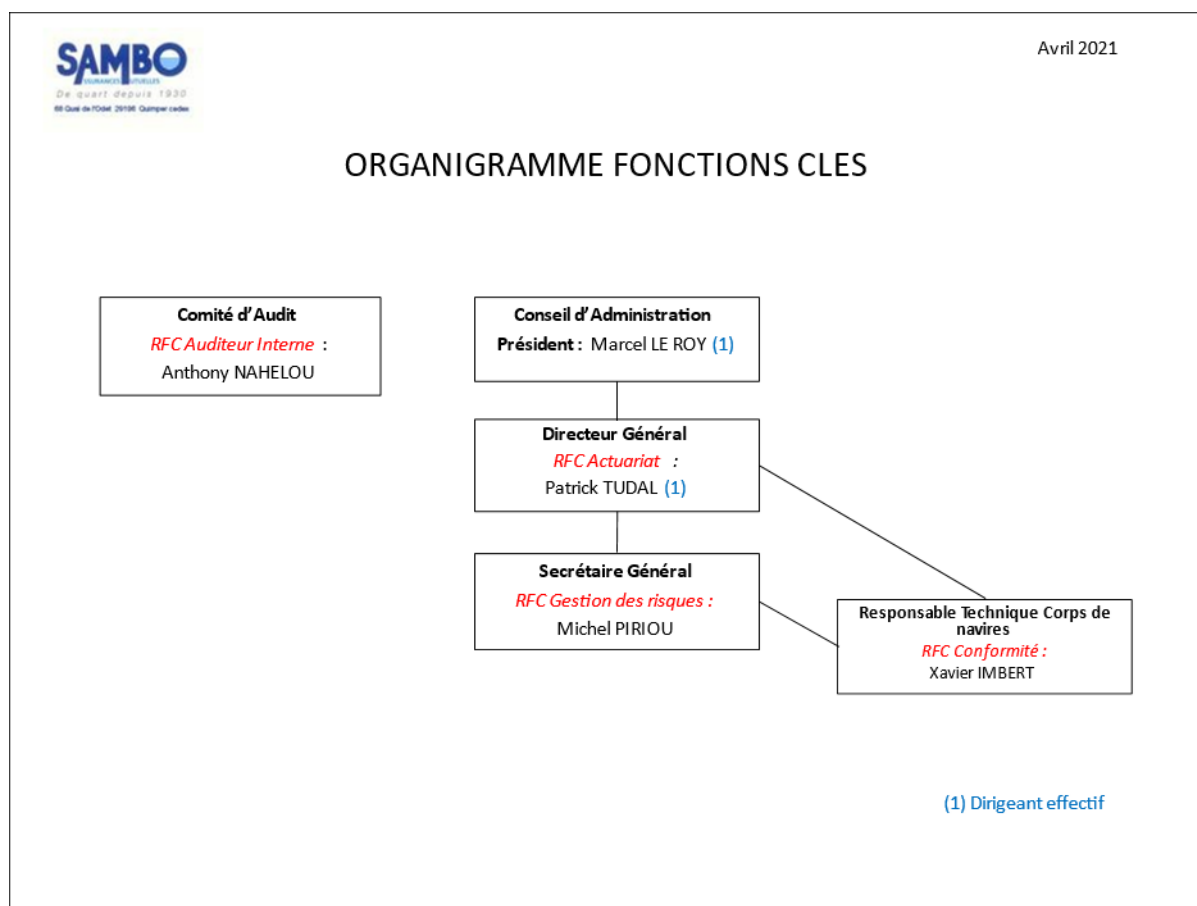
3.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.2 Structure de gouvernance

La gouvernance de la SAMBO est assurée par les instances suivantes :

- le Conseil d'Administration et ses différents comités ;
- la Direction Générale ;
- les Dirigeants effectifs (Directeur Général et Président du Conseil d'Administration) ;
- le Comité de gestion des risques ;
- les Responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale qui a subi une modification en 2021, à savoir la nomination de Xavier IMBERT comme RFC Conformité en remplacement de Christine PRIOL :



3.1.3 Acteurs majeurs liés à la gouvernance de la SAMBO

3.1.2.1. Instances dirigeantes

❖ Conseil d'Administration

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatorze membres dont l'un est élu par le personnel salarié dans les conditions prévues à l'article L 322-26-2 du code des assurances.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Conformément aux dispositions de la législation en vigueur, les administrateurs sont responsables, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux lois et règlements en vigueur, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion.

Il existe en outre une charte qui définit l'organisation de la gouvernance globale. Compte tenu de la taille de la SAMBO, le Conseil d'Administration a choisi un fonctionnement en Comité afin de minimiser les risques et d'en avoir une meilleure maîtrise. La Charte de Gouvernance Globale est revue à chaque fois que nécessaire et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration à chaque modification.

❖ Dirigeants effectifs

Conformément à l'article L322-3-2 et R322-168 du Code des assurances, la Mutuelle est dirigée par deux personnes :

- Marcel LE ROY, Président du Conseil d'administration ;
- Patrick TUDAL, Directeur Général.

❖ Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée par Patrick TUDAL, salarié, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

❖ Comité d'audit

La fonction Audit Interne est assurée par le Comité d'Audit. Le Comité peut faire appel à des cabinets extérieurs pour mener des missions d'audits. Il se réunit au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable. A l'issue de chaque réunion, le Comité rend compte de toute conclusion et recommandation au Conseil d'Administration suivant.

Le Comité d'Audit présente son compte rendu annuel au Conseil d'Administration de début d'année.

❖ Comité de gestion des risques

Le responsable de la fonction de gestion des risques et les membres se réunissent en Comité de Gestion des Risques au minimum une fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Analyse et évaluation des risques clés ;
- Suivi des plans d'action d'encadrement des risques ;
- Suivi de la cartographie des risques ;
- Politiques de gestion des risques (validation et revue) ;
- Définition du niveau d'appétence et tolérance au risque ;
- Adéquation des limites de risques avec le niveau réel des risques.

En parallèle de ces missions, ce Comité est chargé de la mise en place et du pilotage du dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Celui-ci est validé par le comité et transmis à chaque participant du comité.

Le responsable gestion des risques est doté de caractéristiques d'indépendance et de responsabilités disposant de ressources, autorité, et expertise pour pouvoir communiquer avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'Administration, et ayant un accès non restreint à l'information.

❖ Comité actuariat

Le responsable et les membres se réunissent en Comité au minimum deux fois par an sur la demande de son responsable.

Il traite notamment les sujets suivants :

- Calculs des provisions techniques ;
- Calculs SCR / MCR ;
- Revue de la politique globale de souscription, de provisionnement et de réassurance.

Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion.

❖ Comité conformité

Le responsable et les membres se réunissent en Comité sur la demande de son responsable.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire une cartographie des risques de non-conformité pour la Direction Générale.

3.1.2.2. Fonctions clés

Au sein de la Mutuelle, les responsables des quatre fonctions clés ont été nommés et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :

- Fonction de gestion des risques : Michel PIRIOU, Secrétaire Général ;
- Fonction actuarielle : Patrick TUDAL, Directeur Général ;
- Fonction de vérification de la conformité : Xavier IMBERT, Responsable Technique Corps de navires ;
- Fonction audit interne : Anthony NAHELOU, Administrateur de la SAMBO.

Ces fonctions clés sont indépendantes et disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires pour mener à bien leurs missions et communiquer, à leur initiative, avec tout membre du personnel, la Direction Générale et le Conseil d'administration.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Le responsable de la fonction clé de gestion des risques a notamment pour missions d'identifier, de mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques significatifs pour l'activité de la SAMBO qui sont identifiés dans le cadre de la cartographie synthétique. Cette fonction clé procède également à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

❖ **Fonction actuarielle**

Au sein de la SAMBO, cette fonction clé veille à :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription et un avis sur l'adéquation des provisions prises en matière de réassurance.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

La fonction de vérification de la conformité exerce notamment les missions suivantes :

- Conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- Evaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de la SAMBO, ainsi qu'identifier et évaluer le risque de conformité ;
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au risque de non-conformité ;
- Produire une cartographie des risques de non-conformité pour la Direction Générale.

❖ **Fonction d'audit interne**

Au sein de la mutuelle, le responsable de la fonction clé d'audit interne exerce ses missions d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

A ce titre, il lui incombe particulièrement de :

- Evaluer notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- Rendre compte de toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et veiller que ces actions soient menées à bien ;
- Donner un avis sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels et le rapport sur le contrôle interne.

3.1.4 Rémunération

La politique salariale de la Mutuelle est pilotée par la Direction Générale. Cette dernière ne privilégie pas le versement de primes liées à des objectifs commerciaux. L'éventuelle part salariale variable étant très faible par rapport aux rémunérations fixes.

3.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

❖ Compétences des fonctions clés

Pour toutes les fonctions clés, il est à minima requis :

- Une expérience significative dans son domaine ;
- Une capacité d'analyse ;
- Un sens des responsabilités.

❖ Honorabilité des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés agissent de bonne foi en toutes circonstances et ne prennent aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la société.

Ils s'engagent personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'ils reçoivent, des débats auxquels ils participent et des décisions prises. Ils s'interdisent d'utiliser pour leur profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès.

3.3 Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

3.3.1 Présentation du système de gestion des risques

3.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein de la SAMBO

La SAMBO place la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et a procédé, pour ce faire, à l'analyse de son profil de risques et suit ses risques clés via le Comité de gestion des risques.

Une politique de gestion des risques a été rédigée au sein de la SAMBO et les objectifs de celle-ci sont les suivants :

- Déterminer les catégories de risques et les méthodes visant à mesurer les risques,
- Décrire la manière dont sont gérés chaque catégorie et domaine de risques pertinents, et toute agrégation potentielle des risques,

- Décrire le lien entre l'évaluation du besoin global de solvabilité identifié lors de l'ORSA, les exigences réglementaires de capital et les limites de tolérances au risque de la Mutuelle,
- Préciser les limites de tolérance au risque au sein de toutes les catégories pertinentes de risques conformément à l'appétence au risque de la Mutuelle,
- Décrire la fréquence et le contenu des simulations de crises régulières, ainsi que les situations qui justifieraient des simulations de crise ad hoc.

Le Comité de gestion des risques suit et évalue les risques sur un outil développé sur Excel. Son responsable formalise un compte rendu à chaque réunion réalisée durant l'année.

3.3.1.2. Faits marquants 2021

L'année 2021 a été marquée par l'impact financier du reste à charge zéro (100% Santé) sur le compte technique Santé.

D'autre part, nous pouvons constater que l'organisation mise en place lors de cette seconde année de crise sanitaire a montré la capacité de résilience de la Mutuelle.

3.3.1.3. Responsables de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

3.3.1.4. Dispositif de gestion des risques

❖ Identification des risques clés

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO évalue tous les ans ce scénario dans les stress-tests de l'exercice ORSA afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.
- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Au 31/12/2021, 153 procédures étaient écrites. 13 procédures ont fait l'objet d'une mise à jour.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé.
- Placements : La politique des placements a fait l'objet d'une modification fin 2016. Le Conseil d'Administration a choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat. Cette nouvelle politique des placements sera mise en place sous un délai compris entre 2 et 3 ans maximum.
- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.

- **Humains («Homme-clé »)** : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- **Risque de mono-activité** : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

❖ Evaluation des risques

Afin d'évaluer ses risques, la Mutuelle a mis en place le processus de cotation du risque décrit ci-après :

- Cotation du risque en tenant compte de quatre impacts possibles, cumulables ou non, (risque de réputation / image, risque d'amendes, risque financier, risque d'impact sur le chiffre d'affaires) :

		Grille 1 - Cotation impact risque			
		Réputation / Image	Amendes régulateurs & conséquences	Financier	Chiffre d'Affaires
1	Faible	Commentaires mineurs dans la presse locale/spécialisée	Pas de sanctions publiques et/ou sanctions < 10 K€	Impact financier < 10K€	Impact faible ou nul
2	Modéré	Série d'articles négatifs dans la presse spécialisée du secteur	Sanctions publiques et/ou sanctions entre 10 K€ et 50 K€	10K€ < impact financier 50K€	Impact de 3 à 10%
3	Fort	Couverture négative de grande ampleur par les médias locaux/spécialisés du secteur	Action du régulateur entraînant une interruption des activités Conséquences entre 50 K€ et 200 K€	50K€ < impact financier > 200K€	Impact de 10 à 20%
4	Très fort	Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	Limitation ou retrait d'agrément et/ou collaborateurs concernés risquant l'emprisonnement et/ou conséquences > 200 K€	> 200 K€	Impact de 20 à 30%

- Evaluation de la fréquence à laquelle peut survenir le risque en s'appuyant sur la grille suivante :

Grille 2 - Cotation fréquence - probabilité d'occurrence (en temps)		
1	Très peu probable	3 - 10 ans
2	Peu probable	1 - 3 ans
3	Probable	3 mois - 1 an
4	Très probable	< 3 mois

- Calcul du risque Brut par application d'une matrice :

Matrice 1 de cotation du risque (Brut)					
		PROBABILITE D'OCCURRENCE (Fréquence)			
		Très peu probable	Peu probable	Probable	Très probable
		1	2	3	4
IMPACT RISQUE	Très fort	4	Modéré	Elevé	Très élevé
	Fort	3	Faible	Modéré	Elevé
	Modéré	2	Faible	Faible	Modéré
	Faible	1	Faible	Faible	Faible

- Evaluation du DMR (Dispositif de Maîtrise de Risque) afin de calculer le risque net. Il consiste en des plans d'actions (contrôles systématiques ou par sondage, développements informatiques, formalisme, amélioration des processus) qui peuvent être mis en place pour minimiser un risque. L'évaluation du DMR permet donc de réduire le risque.
- Après application du DMR, le risque net est évalué suivant la grille ci-dessous :

Matrice 2 de cotation du risque (Net)					
		(après prise en compte du dispositif de maîtrise de risque)			
		DISPOSITIF DE MAÎTRISE DE RISQUE			
		Très fort	Fort	Modéré	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé	Modéré	Modéré	Elevé	Très élevé
	Elevé	Faible	Modéré	Elevé	Elevé
	Modéré	Faible	Faible	Modéré	Modéré
	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

❖ Suivi et maîtrise des risques

Les risques sont suivis annuellement par le Comité de Gestion des Risques.

❖ Procédures de reporting et de prise de décisions

Le Comité de gestion des risques reporte sur un fichier Excel les risques clés et procède à leurs évaluations. Les travaux réalisés par la fonction Gestion des Risques permettent à la Direction Générale de mesurer les impacts liés à une prise de décision importante.

3.3.2 ORSA

3.3.5.1. Politique ORSA

La politique ORSA a pour objectif de définir le cadre et les modalités de la mise en place de l'ORSA au sein de la Mutuelle ainsi que son périmètre d'application.

La mise en place de l'ORSA au sein de la mutuelle est effectuée par le Comité Gestion des Risques.

Ce Comité s'appuie sur la cartographie des risques et plus précisément sur les risques clés pour retenir trois scénarios de stress-tests. Les scénarios retenus pour l'exercice 2016 ont été les suivants :

- Scénario 1 : Non renouvellement des traités de réassurance Pêche/Plaisance
- Scénario 2 : Rapport S/P dégradé en Santé
- Scénario 3 : Notation dégradée sur les placements

Pour réaliser l'exercice ORSA, le Comité réalise un Business Plan sur 5 ans, le fait valider par la Direction Générale et effectue les calculs de SCR. Les résultats de l'ORSA sont détaillés dans un rapport qui fait l'objet d'une présentation et d'une validation par le Conseil d'Administration.

3.3.5.2. Fréquence de l'ORSA

❖ ORSA régulier

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus annuel essentiellement prospectif. Il fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de SAMBO. L'ORSA régulier s'organise autour de trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances :

- L'évaluation du besoin global de solvabilité ;
- L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture de marge de solvabilité et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
- L'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul de marge de solvabilité.

❖ ORSA exceptionnel

Un ORSA exceptionnel peut être réalisé à chaque fois que la Direction Générale en exprime le besoin.

3.3.5.3. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

L'ORSA exceptionnel fournit au comité de gestion des risques et au Conseil d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de la SAMBO.

Les rapports ORSA sont pris en compte par le Conseil d'administration pour la prise de décision stratégique.

3.3.5.4. Détermination des besoins de solvabilité

La Mutuelle détermine ses besoins de solvabilité en utilisant un logiciel développé par le Cabinet ADDACTIS et en appliquant la formule standard. Les résultats font l'objet d'un contrôle et d'une validation par le Cabinet ADDACTIS.

3.4 Système de contrôle interne

3.4.1 Procédures de contrôle interne

3.3.5.5. Principes du contrôle interne au sein de la SAMBO

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein de la SAMBO, le dispositif de contrôle

interne recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités et des risques. Dans ce cadre, les objectifs assignés au dispositif de contrôle interne de la SAMBO sont en particulier les suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Au sein de la SAMBO, le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

3.4.1.1 Dispositif de contrôle interne

Au sein de la Mutuelle, cinq niveaux de contrôles peuvent être distingués :

- Auto-contrôle :
 - o toute personne est responsable de son propre contrôle ;
- Contrôle hiérarchique :
 - o supervision des travaux et accomplissement des tâches de vérification ;
 - o analyse de l'activité et des résultats ;
 - o examen régulier du fonctionnement des procédures de contrôle mises en place.
 - o La SAMBO étant divisée en 2 pôles d'activités : Assurance Corps de navires et Assurance de personnes, chaque activité est supervisée par un responsable ;
- Contrôle de direction :
 - o la Direction dispose d'outils fonctionnels de contrôle (contrôle technique et comptable). La SAMBO est dotée d'une application « statistiques » développée en interne. A tout moment, la Direction peut demander l'édition d'un état et ainsi procéder à des contrôles ;
- Gouvernance :
 - o Une charte de gouvernance globale renouvelée en 2016, a permis de définir la création de Comités (Comité Gestion des Risques, Comité Actuariat, Comité Conformité et Comité d'Audit) qui contribuent également à l'efficacité du contrôle interne ;
- Contrôle externe :
 - o Commissaires aux Comptes, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

3.4.1.2 Animation du dispositif de contrôle interne

❖ Moyens utilisés

L'efficacité du contrôle interne repose sur une organisation simple mise en place et dans laquelle chaque salarié connaît précisément ses fonctions via sa fiche de poste. La compétence et l'expérience des équipes en place renforcent cette efficacité. Par ailleurs, la taille de la société facilite la communication entre les salariés ainsi que la montée en compétence.

❖ Cartographies des risques et contrôles

Le dispositif de contrôle interne de la SAMBO peut s'appuyer sur des procédures écrites, une cartographie des risques liés aux procédures ainsi qu'une cartographie des risques clé.

❖ Procédures clés du contrôle interne

Contrôle de conformité des activités et des opérations d'assurance

Les informations retraçant l'activité de la société sont transmises régulièrement à la Direction Générale. Cette dernière organise, à fréquence hebdomadaire, des réunions de travail avec le Président du Conseil d'Administration et/ou les différents responsables.

Contrôle de la gestion des placements

La stratégie financière a été redéfinie par le Conseil d'Administration en novembre 2016. A cette occasion, un ORSA a été réalisé afin d'analyser plusieurs scénarios de placement. La politique de placements est mise en œuvre par la Direction de la Mutuelle. Le contrôle des rémunérations perçues (produits financiers) est effectué par le service Comptabilité.

Dispositif de contrôle des engagements de l'entreprise

- Risques assurances : La politique de souscription a fait l'objet d'échange lors du Conseil d'Administration du 22/10/2021. Suite à la décision du Conseil, le Directeur Général a transmis les informations aux responsables concernés afin qu'ils appliquent les mesures. Il en est de même pour la politique de souscription ;
- Cessions en réassurance : lors du renouvellement, la Direction Générale a réexaminé les contrats de réassurance et le portefeuille à couvrir, et ce en collaboration avec les réassureurs. Une présentation des résultats des traités de réassurance a été faite lors d'un Conseil d'Administration. Ce dernier a décidé de renouveler la structure de ces contrats à l'identique pour l'année à venir ;
- Provisions techniques : les provisions techniques de la société sont constituées uniquement des provisions pour sinistres à payer. Les dossiers sinistres sont évalués dossier par dossier et font l'objet d'une revue annuelle systématique. Conformément au Code des Assurances, ces engagements sont couverts par des actifs équivalents.

Maîtrise du système d'information

L'effectif de la société comprend deux informaticiens qui ont en charge le développement et la maintenance de l'ensemble du système d'information.

Elaboration et vérification de l'information financière et comptable

Le service Comptabilité en collaboration avec la Direction Générale est responsable de la tenue des comptes et de l'élaboration de l'arrêté des comptes annuels de la société. La comptabilité est tenue sur un logiciel du marché, SAGE Comptabilité. Des contrôles de cohérence sont réalisés entre les applications métiers (souscription, gestion des contrats, gestion des sinistres) et le logiciel de comptabilité. Il en est de même avec

le logiciel de paie. Les comptes de la SAMBO font l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

❖ Plan de continuité d'activité (PCA)

Au sein de la Mutuelle, il existe un Plan de continuité d'activité qui peut être mis en œuvre uniquement dans le cas d'un événement majeur ayant pour conséquence un impact fort et prolongé sur les activités de la SAMBO. Ce PCA a fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration.

Concernant la branche Santé, la Mutuelle utilise un logiciel développé et maintenu par une société extérieure qui a également un PCA. Ce dernier a fonctionné en 2021 tout comme celui de la SAMBO afin de faire face à la seconde année de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

3.4.2 Politique de conformité

La politique de conformité est mise en place progressivement et l'organisation actuelle est la suivante :

- Recensement de l'ensemble des courriers sortants afin de s'assurer de la conformité de ceux-ci,
- A chaque fois qu'un document sortant fait l'objet d'une modification, le Service Informatique a l'obligation de le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque création de document sortant et avant la mise en production, le Service Informatique doit le faire valider par le Responsable du Comité Conformité,
- A chaque audit de procédure, l'auditeur vérifie la conformité et précise dans son rapport si cette procédure doit faire l'objet ou pas d'un audit spécifique.

3.4.3 Fonction clé d'audit interne

La fonction d'audit interne est portée par Anthony NAHELOU qui a été notifié à l'ACPR en février 2019. Anthony NAHELOU est non salarié mais Administrateur de la Mutuelle. Ceci lui permet de préserver son indépendance et son objectivité par rapport à ses missions et de pouvoir rendre compte très facilement auprès du Conseil d'Administration.

3.4.4 Fonction clé actuarielle

Courant 2021, le Comité Actuariat sous la responsabilité de Patrick TUDAL a validé les politiques de provisionnement, de souscription et de réassurance.

Comme les années précédentes, la SAMBO a confié l'estimation des provisions techniques et l'établissement des cadences de liquidation associées au Cabinet ADDACTIS.

3.5 Sous-traitance

3.5.1 Sous-traitance d'activités

Certaines activités sont sous-traitées par la Mutuelle :

- Gestion déléguée pour la branche santé : uniquement sur demande de l'assuré ou de l'intermédiaire
- Placements : dans le cadre de la gestion sous-mandat à concurrence de 17 453 k€ dans les comptes 2021 contre 15 669 k€ en 2020.

Les activités sous-traitées ci-dessous sont réalisées uniquement sur le territoire Français.

3.5.2 Sélection et suivi des prestataires de services

Les prestataires de services sont sélectionnés en fonction de leur qualité de services et de leur reconnaissance sur le marché. Ils font l'objet d'un suivi rigoureux notamment dans le reporting d'activité.

❖ Maîtrise des activités externalisées et modes de commercialisation des produits

La gestion de certains contrats santé est déléguée à des organismes extérieurs. Des conventions sont signées avec ces organismes. La mise sous pli et l'affranchissement des décomptes santé est externalisée. Une convention de service a été signée entre la SAMBO et la société concernée.

La distribution des produits d'assurance est réalisée directement auprès des prospects ou des clients et de façon accessoire avec des agences bancaires et des courtiers. Une animation commerciale est mise en place par les commerciaux en ce qui concerne les agences bancaires et les courtiers. Leur rôle consiste en un accompagnement et une formation sur les produits.

3.5.3 Activités importantes ou critiques sous-traitées

La gestion déléguée en branche Santé représente 7,24% (6,76% en 2020) du Chiffre d'affaires global et la gestion des placements sous mandat représente 51,92% (48,08% en 2020) de la totalité des placements.

3.5.4 Fonctions clés sous-traitées

Actuellement, la SAMBO ne sous-traite aucune de ses activités jugées importantes ou critiques.

3.6 Adéquation du système de gouvernance

La Mutuelle estime que son système de gouvernance est approprié à la nature, l'ampleur et la complexité de ses risques du fait de sa simplicité et de son fonctionnement en Comité, ce qui permet de minimiser les erreurs lors de prises de décision.

3.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations notables à préciser.

4 Risques importants de la Mutuelle

La SAMBO a fait le choix de positionner la gestion des risques au centre de son processus décisionnel et pour ce faire, a procédé à l'analyse de son profil de risques et de ses risques clés.

La Mutuelle estime que ces risques clés sont les suivants :

- Réassurance : les contrats de la Mutuelle sont fortement réassurés, d'où une certaine dépendance de l'organisme vis-à-vis de ses partenaires réassureurs. Le risque pour la SAMBO en matière de réassurance découle du non-renouvellement d'un ou de plusieurs traités de réassurance. La SAMBO a choisi d'évaluer ce scénario pour la troisième fois dans cette exercice ORSA, afin d'évaluer son impact sur ses exigences de solvabilité.

- Indemnisation : la Mutuelle doit avoir une maîtrise permanente de ses coûts de sinistres. Dans un environnement concurrentiel fort lié à la nouvelle réglementation en matière de protection sociale, la SAMBO a choisi d'évaluer l'impact d'un S/P dégradé en santé.
- Souscription : la Mutuelle doit se développer tout en conservant des rapports S/P satisfaisants.
- Risque opérationnel : la SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés. Ainsi, au 31/12/2021, 153 procédures étaient écrites. Une mise à jour de la cartographie des risques clés est réalisée régulièrement.
- Sécurité informatique : un Plan de Continuité d'Activité est rédigé et permet en cas d'évènement majeur de sécuriser la reprise des données informatiques
- Placements : Le Conseil d'Administration valide une politique de placement annuellement.
- Sous-traitance : Même si la sous-traitance est minime au sein de la Mutuelle, son contrôle est important.
- Humains (« Homme-clé ») : Un salarié peut cumuler des tâches importantes et se retrouver seul à les accomplir. La Mutuelle attache donc de l'importance au partage de compétences.
- Risque de mono-activité : historiquement, la SAMBO est engagée dans l'assurance du monde de la pêche artisanale et des professionnels de la mer. Elle s'est depuis diversifiée en proposant des complémentaires Santé individuelles et collectives et l'assurance de la plaisance naturellement. Malgré tout, la SAMBO n'exerce que 2 branches sous Solvabilité 2, ce qui peut être pénalisant.

Enfin, les risques clés font l'objet d'un suivi particulier au sein de la SAMBO et suscitent une discussion à chaque Comité de Gestion des Risques. Ils sont évalués systématiquement chaque année.

5.1 Risque de souscription

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place d'indicateurs de type Sinistres/Primes et s'effectue dans le respect de la politique de souscription de la Mutuelle.

Dans un futur proche, la Mutuelle ne prévoit pas de modification de sa politique de souscription. Le risque de souscription ne devrait donc pas être impacté de manière significative, hormis l'impact naturel lié à l'augmentation prévisionnel d'activité.

5.2 Risque de marché

Le SCR marché reste relativement stable année après année du fait de l'application de la politique des placements.

Pour ce qui est du SCR Taux et du SCR Spread, il est plus impacté du fait de la politique de placements axée sur les obligations.

La Direction Générale s'assure de la bonne application de la politique des placements et suit son risque de marché notamment par la réalisation d'exercice ORSA.

5.3 Risque de crédit

La Mutuelle n'a pas de risque de crédit.

5.4 Risque de défaut de contrepartie

Le risque de contrepartie se retrouve essentiellement sur la Banque Populaire Grand Ouest (groupe BPCE). En effet, les encours bancaires et les dépôts à terme représentent une part nettement moins importante (6611 k€ en 2021 contre 8733 k€ en 2020).

5.5 Risque de liquidité

La Mutuelle n'a pas de risque de liquidité.

5.6 Risque opérationnel

La SAMBO a mené un important chantier à l'issue duquel les processus principaux de l'organisme ont été analysés et documentés.

Concernant la gestion de sinistres, ces derniers sont évalués dès leurs déclarations par le gestionnaire ayant en charge le dossier, accompagnés au besoin (suivant la gravité) par :

- le responsable de l'activité (Corps de navires – Assurance de personnes) ;
- le commercial (qui a également un rôle d'expert) ;
- l'expert nommé.

Les montants des dossiers sinistres sont revus systématiquement par le Comité de Gestion des sinistres qui a lieu toutes les trois semaines.

Les chèques ou virements de règlement de sinistres sont signés par les personnes habilitées qui doivent être obligatoirement différentes de la personne ayant instruit le dossier.

Concernant la gestion des contrats d'assurance sont enregistrés sur une application métier développée en interne. Un transfert informatique des données comptables est réalisé via un automate. Tous les jours, un informaticien vérifie la bonne intégration des fichiers en consultant le journal de l'automate dans le logiciel de comptabilité. A posteriori, des contrôles réguliers sont effectués par les comptables afin de détecter les éventuelles erreurs d'intégration. Des contrôles de cohérence entre l'application métier et l'application comptable sont réalisées lors de la clôture des comptes.

5.7 Autres risques importants

Il n'y a pas d'autres risques importants à préciser.

5.8 Autres informations

Les investissements 2021 ont été réalisés conformément au principe de la personne prudente en s'assurant notamment du maintien du taux de marge actuel.

La politique des placements maintenue en 2021. En résumé, le Conseil d'Administration a choisi de diversifier les placements, et au besoin, les organismes bancaires ; de conserver une gestion saine et prudente ; d'optimiser les produits financiers en maintenant une marge de solvabilité suffisante ; de mettre en place, si besoin, de la gestion sous mandat.

6 Valorisation à des fins de solvabilité

6.1 Actifs

5.1.1 Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Actifs au 31/12/2021 :

Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	165 735
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 074 996	598 699
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	30 011 270	28 658 647
Immobilier (autre que pour usage propre)	706 600	588 058
Participations	722 089	742 471
Actions	1 073 923	765 280
<i>Actions cotées</i>	1 073 923	765 280
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	27 508 658	26 562 837
<i>Obligations souveraines</i>	756 561	712 525
<i>Obligations d'entreprises</i>	26 752 097	25 850 313
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0

Les placements sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et se répartissent comme suit :

- Notation A- et plus : 32,06 %
- Notation BBB : 33,47 %
- Notation BB : 14,89 %
- Obligations d'Etat : 2,25 %
- Immobilier : 6,86 %
- Autres : 10,47 %

Actifs au 31/12/2020 :

Écarts d'acquisitions		0
Frais d'acquisition reportés		0
Actifs incorporels	0	224 240
Impôts différés actifs	0	0
Excédent de régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	1 948 976	472 247
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	28 660 106	27 172 382
Immobilier (autre que pour usage propre)	651 000	374 195
Participations	1 221 707	1 221 707
Actions	895 024	804 590
<i>Actions cotées</i>	895 024	804 590
<i>Actions non cotées</i>	0	0
Obligations	25 892 374	24 771 889
<i>Obligations souveraines</i>	2 536 327	2 417 580
<i>Obligations d'entreprises</i>	23 356 047	22 354 309
<i>Titres structurés</i>	0	0
<i>Titres garantis</i>	0	0
Fonds d'investissement	0	0
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0

6.2 Provisions techniques

6.2.1 Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les provisions techniques brutes sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation). Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

Passif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Provisions techniques brutes	7 589 162	10 102 176
Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé)	7 901 347	8 768 606
<i>Provisions techniques brutes Non-Vie (hors Santé) - S1</i>		8 768 606
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Non-Vie</i>	0	
<i>Best Estimate Non-Vie</i>	7 761 104	
<i>Marge sur risque Non-Vie</i>	140 243	
Provisions techniques brutes Santé non SLT	-312 185	1 333 570
<i>Provisions techniques brutes Santé non SLT - S1</i>		1 333 570
<i>PT calculées dans leur ensemble (Best estimate + Marge sur risque) Santé NSLT</i>	0	
<i>Best Estimate Sante NSLT</i>	-528 630	
<i>Marge sur risque Sante NSLT</i>	216 445	

6.2.2 Méthodologie de calcul des provisions techniques

Les provisions sont déterminées pour leurs montants bruts (dossier par dossier), la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Les provisions pour sinistres sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- les provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)
- une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

Une marge de risque vient également s'intégrer au passif du bilan.

La Mutuelle :

- n'utilise pas la correction pour volatilité visée à l'article 77 quinquies de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la courbe d'intérêts sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la Directive 2009/138/CE,
- n'applique pas la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la Directive 2009/138/CE.

6.2.3 Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme S2

Les principaux écarts de valorisation se retrouvent dans les placements car ils sont indiqués en valeur de marché (valeur de réalisation) et dans les provisions techniques car elles sont calculées en Best Estimate (meilleure approximation).

6.2.4 Qualité des données

Les données permettant le calcul des Best Estimate et les provisions techniques proviennent du logiciel métier et font l'objet d'une revue deux fois par an par les responsables techniques.

6.3 Autres passifs

Les montants des autres passifs sont identiques en norme S2 qu'en norme comptable actuelle.

Pour le calcul des impôts différés passifs, le taux d'imposition retenu est celui auquel la SAMBO est soumise, à savoir 25%.

Passif (en €)	Normes SII	Normes actuelles
Autres passifs	6 506 474	4 924 248
Passifs éventuels	0	
Provisions autre que provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	203 698	203 698
Impôts différés passifs	1 582 227	0
Produits dérivés	0	0
Dettes financières	0	0
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	0	0
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	0	0
Dettes techniques	3 326 377	3 326 377
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	802 243	802 243
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	1 373 499	1 373 499
<i>Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)</i>	1 150 635	1 150 635
Dettes subordonnées	0	0
<i>Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base</i>	0	0
<i>Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base en S2</i>	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1 394 172	1 394 172

6.4 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

7 Gestion du capital

7.1 Fonds propres

7.1.1 Gestion des fonds propres actuels

La procédure appliquée pour la gestion des fonds propres de la Mutuelle est détaillée en point 5.1.

7.1.2 Présentation des fonds propres actuels

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 35 115 204 € en 2021 contre 33 710 761 € en 2020. Cette différence de +1 404 k€ est due principalement à l'affectation du résultat 2021 en norme S2.

L'ensemble des fonds propres de la Mutuelle est classé en Tiers 1.

Fonds propres éligibles 2021 :

i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	35 115 204	35 115 204
Tiers 1 (Hors RR)	35 115 204	35 115 204
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
Réserve de réconciliation	4 746 680	4 746 680
Fonds propres	39 861 884	39 861 884

Exigence en tiers 1 respectée

Fonds propres éligibles 2020 :

i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	33 710 761	33 710 761
Tiers 1 (Hors RR)	33 710 761	33 710 761
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
Réserve de réconciliation	3 280 001	3 280 001
Fonds propres	36 990 762	36 990 762

Exigence en tiers 1 respectée

i. Fonds propres éligibles

	SCR	MCR
Fonds propres éligibles	32 300 900	32 300 900
Tiers 1 (Hors RR)	32 300 900	32 300 900
Tiers 2	0	0
Tiers 3	0	
Réserve de réconciliation	2 727 359	2 727 359
Fonds propres	35 028 259	35 028 259

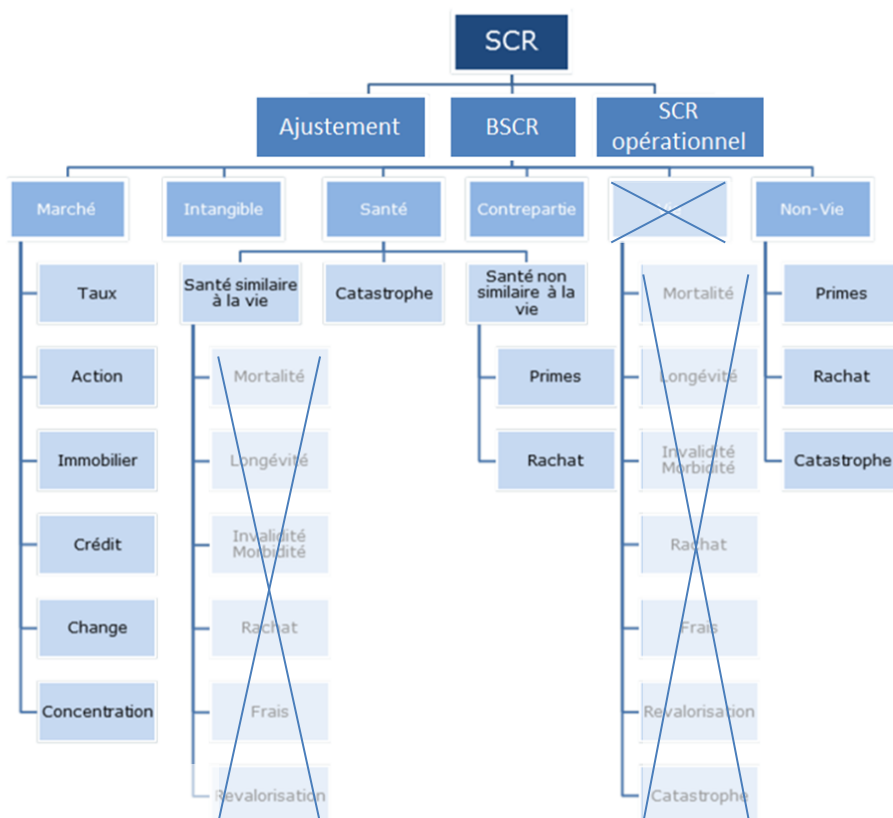
Exigence en tiers 1 respectée

A noter qu'au sein de la Mutuelle, il n'existe pas de clauses importantes pouvant nuire à la disponibilité des fonds propres.

7.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

7.2.1 SCR

Le calcul du capital de solvabilité requis de la Mutuelle se décline en cinq grandes familles de risques :



Le SCR total de la Mutuelle, calculé en appliquant la formule standard, atteint ainsi 6,3 M€ en 2021 contre 6,1 M€ en 2020, et se décompose de la manière suivante :

MCR		SCR	
3 700 000		6 349 304	
Adj		Op	
-1 582 227		825 691	
BSCR		Défaut	
7 105 839		1 526 032	
Marché		Santé	
3 953 603		3 108 234	
Taux d'intérêt		Santé SLT	
1 201 984		0	
Action		Mortalité	
651 571		abs.	
Immobilier		Longévité	
576 900		0	
Spread		Incapacité / Invalidité	
2 776 612		abs.	
Concentration		Rachat	
916 443		abs.	
Change		Frais	
0		0	
		Révision	
		0	
		CAT	
		0	
		Santé non-SLT	
		3 017 690	
		Prime / Réserve	
		2 950 466	
		Rachat	
		633 402	
		Vie	
		0	
		Mortalité	
		abs.	
		Longévité	
		0	
		Incapacité / Invalidité	
		abs.	
		Rachat	
		abs.	
		Frais	
		0	
		Révision	
		0	
		CAT	
		abs.	
		Non-Vie	
		2 044 251	
		Prime / Réserve	
		1 472 408	
		Rachat	
		678 017	
		CAT	
		930 655	
		Incorporel	
		0	

Le besoin de marge est en augmentation du fait notamment de l'augmentation conséquente du chiffre d'affaire Santé.

Les évolutions et les changements les plus significatifs sont présentées en partie 4 du présent rapport.

iii. Taux de couverture

Couverture SCR tier 1	628%
Couverture SCR tier 3	0%
Couverture SCR total	628%
Couverture MCR	1077%

7.2.2 MCR

Le minimum de capital requis de la Mutuelle s'établit à 3,7 M€ en 2021 (idem en 2020).

ii. Indicateurs de solvabilités

SCR	6 349 304
MCR	3 700 000

7.3 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle applique la formule standard.

7.4 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2021, La mutuelle n'a constaté aucun manquement pour respecter tant le minimum de capital requis que pour le capital de solvabilité requis.

7.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations à préciser.

8 ANNEXE I : COMPTES DE RESULTATS TECHNIQUES ET NON TECHNIQUES

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE CORPS DE NAVIRES

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
			31/12/2021 (A - B - C)	31/12/2020
	(A)	(C)		
Primes Acquis	9 487 520	7 033 209	2 454 310	2 246 218
Primes Affaires Directes	9 487 520	7 033 209	2 454 310	2 246 218
Primes Acceptations				
Produits des placements alloués du compte non technique	20 426		20 426	17 189
Autres produits techniques	84 303		84 303	62 335
Charges de sinistres	- 8 845 720	7 211 295	- 1 634 425	- 1 705 367
Affaires Directes	- 5 304 479	3 983 615	- 1 320 863	- 1 643 407
Acceptations				
Charges de provisions s/sinist. Aff. Directes	- 3 541 242	3 227 680	- 313 562	- 61 961
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	400 610		400 610	347 293
Frais d'acquisition	- 917 224		- 917 224	- 862 223
Frais d'administration	- 287 981		- 287 981	- 256 965
Commissions reçues des réassureurs	1 605 816		1 605 816	1 466 481
Autres charges techniques	- 149 932		- 149 932	- 79 391
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	997 207	- 178 086	1 175 293	888 276

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE SANTE

	Opérations brutes totales	Cessions et rétrocessions	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
			31/12/2021 (A - B - C)	31/12/2020
	(A)	(C)		
Cotisations acquises	18 035 530	2 574 874	15 460 656	13 859 178
Primes Affaires Directes	18 035 530	2 574 874	15 460 656	13 859 178
Primes Acceptations				
Produits des placements alloués du compte non technique	16 070		16 070	19 721
Autres produits techniques				
Charges des prestations	- 14 997 290	2 063 440	- 12 933 850	- 10 871 520
Affaires Directes	- 15 252 615	2 100 698	- 13 151 917	- 10 729 491
Acceptations				
Charges de provisions s/sinist. Aff. Directes	255 325	- 37 258	218 067	- 142 028
Charges de provisions s/sinist. Acceptation				
Charges des autres produits techniques				
Participation aux résultats				
Frais d'acquisition et d'administration	- 1 633 110		- 1 633 110	- 1 519 794
Frais d'acquisition	- 1 549 456		- 1 549 456	- 1 385 259
Frais d'administration	- 441 566		- 441 566	- 560 997
Commissions reçues des réassureurs	357 912		357 912	426 462
Autres charges techniques	- 117 072		- 117 072	- 82 769
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON-VIE	1 304 127	511 433	792 694	1 404 816

RESULTAT NON TECHNIQUE

	Net N 31/12/2021	Net N-1 31/12/2020
Résultat technique des opérations Non-Vie	1 967 987	2 293 092
Produits des placements	976 761	611 997
Revenus des placements	647 359	603 287
Autres produits des placements	265 011	3 449
Profit provenant de la réalisation des placements	64 391	5 261
Produits des placements alloués du compte technique Vie		
Charges des placements	776 737	590 089
Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	54 840	84 872
Autres charges des placements	696 050	497 180
Pertes provenant de la réalisation des placements	25 848	8 037
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	- 36 497	- 36 909
Autres produits non techniques	55 517	51 117
Autres charges non techniques	595 860	540 739
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques	595 860	540 739
Résultat exceptionnel	530 373	253 070
Produits exceptionnels	875 541	1 140 743
Charges exceptionnelles	345 168	887 673
Participation aux résultats	61 538	
Impôts sur les sociétés	655 564	631 676
Résultat de l'exercice	1 404 443	1 409 861